



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Coordonnateur du Grand Projet Sud-Ouest



Toulouse, le 22 novembre 2021

Monsieur le Président,

Par lettres du 27 avril et du 11 mai 2021, le Premier ministre a confirmé aux collectivités d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine le soutien de l'État au projet de ligne à grande vitesse (LGV) Grand Projet Sud - Ouest (GPSO), en indiquant que l'État s'engageait à le financer à hauteur de 40% du total, soit 4,1 milliards d'euros (hors branche à Dax, qui sera intégrée dans la prochaine loi de programmation). Conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) le financement du projet est prévu à parité entre l'État et les collectivités. La même clef de répartition est appliquée pour les projets de LGV Montpellier-Perpignan (LNMP) et Provence Côte d'Azur (LNPCA). Un financement de l'Europe est recherché pour les 20% restants.

Cette ambition a été confirmée par le Président de la République le 17 septembre dernier engageant l'État dans un processus irréversible.

Le Premier ministre a demandé aux deux Régions, cheffes de file en matière de mobilité, de fédérer autour d'elles l'ensemble des collectivités afin de déterminer la part de financement de chacune et les ressources à mobiliser, budgétaires et le cas échéant fiscales via un établissement public local (EPL) qui pourra être créé en application de la LOM, à la demande des collectivités, au plus tard en avril 2022. Il m'a confié par ailleurs, la mission de coordonner, d'une part, les partenaires afin de concrétiser le projet et, d'autre part, l'élaboration d'un plan de financement nécessaire à la préparation de l'ordonnance de création de cet EPL, préparation dont il m'a également chargé.

Nous avons depuis lors, chacun dans le cadre de ses responsabilités et selon un agenda très contraint, travaillé intensément ensemble à la réussite de ce projet. Je vous remercie sincèrement de votre implication dans la concrétisation de sa réussite qui est essentielle pour l'avenir du Grand Sud-Ouest et pour notre pays.

Ce projet d'utilité publique va permettre de mettre sur les rails un train pour tous, au profit de la vie quotidienne de nos concitoyens et des acteurs économiques. Il présente de multiples avantages en termes de rapidité, de mobilité et de gain de temps à l'intérieur même des territoires d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, entre les deux régions et dans leur liaison avec l'Île-de-France et avec les réseaux internationaux de transports. Il permettra également de rapprocher les deux régions de la péninsule ibérique et de favoriser la création d'une transversale Ouest-Est Atlantique-Méditerranée.

Il offre des bénéfices essentiels en termes de sécurité, de transition écologique, de diminution des émissions de polluants dans l'air et de bilan carbone grâce à un report modal important en provenance du transport routier (voitures et camions) et du transport aérien. Il permettra au plan de l'aménagement du territoire, d'amplifier le développement économique et social et l'emploi dans tous les territoires concernés.



La création d'une ligne nouvelle et de nouvelles voies au droit des Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT) va permettre de développer des transports du quotidien nouveaux, de type RER, depuis et vers les deux métropoles de Toulouse et de Bordeaux, facilitant la vie de centaines de milliers de nos concitoyens grâce à une offre de transports supplémentaires cadencée, qui diminuera de façon importante la place de la voiture particulière dans les déplacements avec les engorgements que l'on connaît. Ces créations faciliteront également la montée en puissance du fret ferroviaire.

L'État a d'ores et déjà tenu plusieurs de ses engagements.

Il s'est engagé à réaliser les travaux en continu, sans interruption aucune entre les branches Toulouse-Bordeaux et Bordeaux-Dax dans l'objectif de réduire au maximum le calendrier de réalisation. En réponse à la volonté locale unanime des collectivités d'assurer en temps réel cette continuité de la première phase de GPSO, l'État a ainsi saisi le 18 novembre dernier, le Comité d'Orientations des Investissements, chargé de proposer au Gouvernement des priorités d'investissements pour la prochaine loi de programmation des mobilités.

Auparavant, le 12 novembre dernier, a été voté à l'Assemblée nationale un amendement au Projet de Loi de Finances pour 2022, déposé par le Gouvernement à la demande des collectivités. Il permet, après la mise en place de l'EPL dédié au financement et à une partie de l'ingénierie du GPSO, la levée à compter du 1er janvier 2023, d'une taxe spéciale d'équipement destinée à le financer. Son montant, fixé en valeur nominale dans la loi, viendra ainsi en déduction de la seule part de financement des collectivités et représentera une contribution de quelques euros pour les particuliers.

Enfin, le souhait des collectivités de voir la contribution économique, dégagée par la ligne nouvelle à travers les péages, consacrée en priorité au financement de GPSO est pris en compte dans l'article 4 du plan de financement.

L'ordonnance qu'est autorisée à prendre le Gouvernement en vue de créer cet EPL, encadrera la participation financière des collectivités locales sur la base du plan de financement approuvé par l'État et les collectivités qui financent le projet. C'est donc à ce titre que votre collectivité est habilitée, de par la LOM, à intervenir dans ce champ d'action.

Vous trouverez donc ci-joint ce plan de financement qui vient compléter le dispositif qui rend possible la création de cet EPL. Ce texte est le fruit des travaux de concertation menés par l'État, ainsi que par les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine pour ce qui concerne, en particulier, la répartition des participations entre collectivités.

De façon à ce que l'ordonnance de création de cet EPL soit prise dans les délais prévus par la LOM, c'est-à-dire d'ici à avril 2022, un dossier pour avis doit être présenté au Conseil d'État en décembre 2021.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir présenter ce plan de financement à la délibération de votre assemblée avant le 31 décembre 2021.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.



Etienne GUYOT

Monsieur Julien DUBOIS
Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax